

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date convocation : 22/06/2026

Présents : 10

Date affichage : 23/06/2026

Pouvoirs : 0

Votants : 10 puis 9

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin à 17h30, le Conseil municipal de la commune des Plantiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. Alexis BOSIO, Maire.

Présents : BORN Sandrine, BOSIO Alexis, DESORT Camille, FETTER Véronique, FIRMIN Nicolas, FLUCK Mathieu, GUERIN Claude, MANOEL Philippe, PALLET Annie, SWINNEN Dominique

Absent : DESORT Camille partie à 18h05

Procuration : PALLET Annie à GUERIN Claude

Secrétaire de séance : FETTER Véronique

Invitée : Noémie CABANNES, arrivée à 17h40

1) Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026

M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu le procès-verbal du 05 juin 2026 et le soumet au vote. Approuvé à l'unanimité.

2) Passage du 46^e rallye Cigalois

Dans l'attente de l'arrivée de Mme Noémie Cabannes, invitée à intervenir sur le dossier de la ferme communale, M. le Maire propose de commencer la séance par le 2^e point à l'ordre du jour, soit passage du 46^e rallye Cigalois, approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le courrier, transmis à l'ensemble des conseillers, de l'ASA Cigaloise en date du 06 juin 2026, concernant une demande d'autorisation de passage sur le territoire de la commune le dimanche 13 décembre 2026.

Le tracé prévisionnel impliquerait une fermeture de la route à la sortie du hameau de Souliès jusqu'au Col de l'Asclier de 08h30 à 17h00 environ (estimation de la fin de l'épreuve).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 9 voix POUR et 1 voix ABSTENTION, autorise le passage du rallye si le départ est modifié à la sortie du hameau de La Hierle jusqu'au Col de l'Asclier.

3) Révision du plan de financement de la construction du hangar de stockage et d'élevage de la ferme communale

Délibération 2026-34

Lors de la précédente séance, M. le Maire rappelle au Conseil municipal la décision de signer la proposition de maîtrise d'ouvrage de M Morell Jérôme architecte.

Celui-ci a établi une estimation complète du cout des travaux permettant d'établir le plan de financement de l'opération.

Mme Noémie Cabannes, agent du pacte pastoral intercommunal de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires (CC CAC TS), rappelle avoir déposé un dossier de demande de subvention auprès du GAL et du Département du Gard. Est acquis 80 000 € de financement par le GAL et 19755.81 € par le Département sous réserve de déposer la délibération du plan de financement avant le 04 juillet 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

Article L. 2121-29 (compétence du conseil municipal pour les actes d'investissement),

Article L. 2331-1 (règles budgétaires et financières des communes),

Article L. 1612-15 (équilibre budgétaire).

Vu la Réglementation relative aux subventions publiques :

- Décret n°2019-1556 du 30 décembre 2019 relatif aux modalités d'attribution des subventions de l'État aux collectivités territoriales,
- Règlement (UE) n°1305/2013 (fonds FEADER, applicable aux projets agricoles via le GAL Leader),
- Délibération du Conseil Départemental du Gard fixant les modalités d'attribution des aides aux communes pour les équipements agricoles.

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (marchés publics),

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 (LAAF), notamment ses articles 1er et 3 (soutien aux installations agricoles),

Considérant que la commune des Plantiers est propriétaire d'une ferme communale, incluant une chèvrerie-fromagerie.

Considérant l'effectif caprin de la ferme limité freinant l'essor de la ferme ;

Considérant que le manque de possibilité de stockage augmente les coûts de fonctionnement de la ferme ;

Considérant la demande de bâtir un hangar d'élevage et de stockage afin de maintenir l'activité et répondre aux besoins logistiques des exploitants.

M. le Maire présente l'estimation de l'étude et des travaux à réaliser ainsi que le plan de financement afférent.

Détail des dépenses

<i>Prestation commune</i>	Montant HT
Déplacement d'un poteau d'une ligne électrique	15 000
Installation compteur électrique monophasé	2000
Installation d'un compteur d'eau	2000
<i>Sous-total 1</i>	19 000
<i>Etudes</i>	
Mission de maîtrise d'œuvre	20 900
Mission de contrôle technique	5 900
Mission de coordonnateur sécurité	2 800
Étude géotechnique G2AVP	2 500
Étude géotechnique G2PRO	1 500
<i>Sous-total 2</i>	33 600
<i>Travaux</i>	
Lot 1 Généralités	5 000
Lot 2 Gros-œuvres maçonnerie	80 000
Lot 3 Charpente bois et couverture	90 000
Lot 4 Electricité	8 000
Lot 5 Plomberie	2 000
Lot 6 VRD bassin de rétention et réseaux humides	20 000
<i>Sous-total 3</i>	205 000
TOTAL 1 + 2 + 3	257 600

PLAN DE FINANCEMENT		
Organisme	Pourcentage	montant HT
GAL	31%	80 000
DEPARTEMENT	8%	19 755,81
	0%	0
	0%	0
Auto financement commune	61%	157 844,19
TOTAL	100%	257 600,00



Maj le 29/06/2026

A 18h05, Mme DESORT Camille a quitté la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, soit :

- Approuve la construction d'un hangar de stockage et d'élevage,
- Adopte le plan de financement
- Autorise M le Maire à solliciter des subventions auprès du GAL Leader, du Département du Gard et tout autre financement potentiel sans que les financements ne dépassent 80% du coût HT de l'opération.
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision et de signer tout document afférent.

A noter que le coût de l'opération ayant presque doublé par rapport à la première estimation, le pourcentage de participation des financeurs est de ce fait amoindri et la part d'autofinancement est désormais à 61%. Le Conseil municipal charge M le Maire de contacter le Département du Gard pour demander une modification du dossier initial et solliciter une participation à 20%. Également, n'ayant pas atteint 80 % de financement, M le Maire est chargé de rechercher d'autres sources de financement.

S'en suit une discussion sur le prix du loyer après les travaux et sur la recherche de candidats à la reprise de la ferme au 1^{er} janvier 2027. Mme Pallet informe avoir étudié 2 dossiers de candidatures mais ceux-ci ne correspondent pas aux attentes. L'association « Terres de lien » reçoit et étudie les candidatures avant de les soumettre au Conseil municipal qui décidera à l'automne du recrutement des repreneurs de l'exploitation.

* * *

* * *

* * *

M. le Maire demande si le marché les samedis d'été est maintenu et si oui qui se charge de l'organisation et de la communication. Un débat s'en suit, majoritairement les conseillers sont favorables à son maintien et Mmes BORN Sandrine et SWINNEN Dominique se portent volontaires pour s'en occuper. Certains conseillers émettent le souhait d'instaurer un tarif d'occupation aux exposants. Ce qui sera mis à l'ordre du jour d'un prochain CM.

Fin de séance à 18h40.

Un échange informel avec les administrés s'engage sur d'autres points.

Le Secrétaire de séance

Le Maire